

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 40
 Votes exprimés : 40
 POUR : 40
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 5 avril 2023
Date d'affichage :
 5 avril 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO, absente excusée (représentée par Lucette LABOUR) - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Cloria JAOLAZA – François CAMBURET - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN -
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE

Objet de la délibération

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Stéphane BARDOUX explique que la commission cadre de vie, santé et vie associative a étudié, lors de sa séance du 14 mars 2023, les demandes de subventions émanant des associations.

Elle propose d'attribuer les montants suivants :

- **PRINTEMPS DES POETES** **500 €**
 La Maison Hirondelle organise des expositions, ateliers philo, linguistiques, lectures poétiques, discussions citoyennes, vernissage
- **FESTIVALLON DES BISTROTS (Association JAVA Journée de l'Art Vivant en Avallonnais)** **900 €**
 15 concerts accueillis à JOUX LA VILLE, Champ retard et MONTREAL du 8 juillet au 23 septembre 2023
- **ASSOCIATION GAÏA, RESIDENCE ADELIE** **300 €**
 Ateliers danse, mouvement dansé et rythme, avec les résidents de l'EHPAD de GUILLON et les enfants du l'accueil de loisirs de GUILLON, représentation finale d'une chorégraphie devant un public à la résidence
- **RENCONTRES MUSICALES DE NOYERS** **2 200 €**
 Festival alliant musique classique, contemporaine et jazz avec 13 concerts organisés sur le territoire dont 7 payants et 5 gratuits, projet pédagogique avec les élèves du 9 au 23 juillet
- **PATRIMOINE OUBLIE DE NOYERS** **2 000 €**
 Chantier de restauration du vieux château en juillet et août à NOYERS, développer l'évènement « Gargouiliosium »
- **ODSAA** **750 €**
 Interventions et initiations sportives pour tous les âges auprès des écoles, accueils de loisirs...
- **ASSOCIATION ORGUE DE NOTRE DAME DE NOYERS** **500 €**
 Concert d'une chorale « Les cœurs de l'Université de Saint Andrews », concert orgue et violon en mai et août 2023
- **LE CHATEAU DE MONTEHELON** **2 500 €**
 La Nuit du Cirque, évènement culturel dédié aux arts du cirque, sous chapiteau. Une représentation sera dédiée au public scolaire
 Soit un total de 9 650 €.

Pour faire suite à l'installation sur le territoire des défibrillateurs, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne a organisé 5 journées de formation réparties sur notre territoire et ouvertes à tous les habitants. Ces formations étaient gratuites pour les habitants et pour notre collectivité Aussi, la commission mutualisation, réunie le 7 mars 2023, propose d'attribuer une subvention d'un montant de **1 500 € à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de l'Yonne**, pour renouveler le matériel utilisé lors des sessions de formation aux premiers secours.

La commission développement économique, réunie le 22 mars 2022, propose d'attribuer une subvention d'un montant de **5 000 € à la Mission Locale Rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais**, pour ses actions d'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi de tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer les subventions énoncées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif principal 2023 pour les subventions à verser aux associations

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 17/04/2023